

Réquisition d'inscription au registre foncier

Le soussigné, Jacques Bonvin, ingénieur géomètre breveté à Ollon, requiert l'inscription suivante au registre foncier :

- 11 nouvelles servitudes
- 3 modifications de servitudes
- 6 servitudes à radier

Dossier TRAVAUX – 300.06
Enquête publique
du 21.11.2025 au 22.12.2025

Commune d'Ollon

Immeubles(s), feuillet(s)	1601	2'568 m2
Immeubles(s), feuillet(s)	3343	9'189'348 m2
Immeubles(s), feuillet(s)	3379	2'118 m2
Immeubles(s), feuillet(s)	3380	1'811 m2
Immeubles(s), feuillet(s)	3381	1'511 m2
Immeubles(s), feuillet(s)	3382	10'053 m2
Immeubles(s), feuillet(s)	3383	3'413 m2
Immeubles(s), feuillet(s)	3384	2'138 m2
Immeubles(s), feuillet(s)	3385	2'993 m2
Immeubles(s), feuillet(s)	3386	2'220 m2
Immeubles(s), feuillet(s)	3387	2'364 m2
Immeubles(s), feuillet(s)	3388	2'855 m2
Immeubles(s), feuillet(s)	3389	1'559 m2
Immeubles(s), feuillet(s)	3390	2'229 m2
Immeubles(s), feuillet(s)	3391	2'902 m2
Immeubles(s), feuillet(s)	3392	1'557 m2
Immeubles(s), feuillet(s)	3393	1'967 m2
Immeubles(s), feuillet(s)	3493	1'955 m2
Immeubles(s), feuillet(s)	3575	3'194 m2
Immeubles(s), feuillet(s)	3576	1'302 m2
Immeubles(s), feuillet(s)	5039	2'446 m2
Immeubles(s), feuillet(s)	5040	1'199 m2
Immeubles(s), feuillet(s)	14272	1'547 m2
Immeubles(s), feuillet(s)	14391	2'117 m2
Immeubles(s), feuillet(s)	14964	7'157 m2
Immeubles(s), feuillet(s)	15114	923 m2
Immeubles(s), feuillet(s)	15139	6'504 m2

Parties

Forces Motrices de l'Avançon SA

Genedis SA

Ollon, la Commune

Télé-Villars-Gryon-Diablerets SA

HARTH Bringer Pamela

SCHNEWLIN Frank

SCHNEWLIN Reine

PPE "Chalet Tournevent"

RYBAK Alla

GIESLER William Frederick

GIESLER Anna Victoria

DÄTWYLER Cédric

DÄTWYLER Céline

MMS holding SA,

FÜRST John

FÜRST Nina

FÜRST Kim

ASTANI-KJAER Susan

Florian Estate AG

ADRIAENS Elisabeth

DE KEERSMAECKER Filip

Swisscom SA

Société du Gaz de la Plaine du Rhône SA

Etat de Vaud, Lausanne

BEVAN Joanne

GENILLOD Matthieu

CORNAZ GENILLOD Anne-Florence

ASTANI-KJAER Alexander

RYBAK Dimitri

EASTMAN David

EASTMAN Cynthia

PPE "Mont-Rose"

MERRY Simon

DAVIDSON Justina

BORENSTEIN Dora

BOUCHARDY Sophie

SMOLOKOWSKI Wiaczeslaw

MICHELLOD Stéphane

Inscription requise : Création d'une nouvelle servitude de conduites électriques

Fonds servants :

B-F Ollon / 1601, B-F Ollon / 3379, B-F Ollon / 3380, B-F Ollon / 3381,
B-F Ollon / 3382, B-F Ollon / 3383, B-F Ollon / 3384, B-F Ollon / 3386,
B-F Ollon / 3387, B-F Ollon / 3388, B-F Ollon / 3389, B-F Ollon / 3390,
B-F Ollon / 3391, B-F Ollon / 3392, B-F Ollon / 3393, B-F Ollon / 3493,
B-F Ollon / 3575, B-F Ollon / 3576, B-F Ollon / 5039, B-F Ollon / 5040,
B-F Ollon / 14272, B-F Ollon / 14391, B-F Ollon / 14964, B-F Ollon / 15114,
B-F Ollon / 15139

Bénéficiaire :

Forces Motrices de l'Avançon SA.

Le Syndicat d'améliorations foncières « En Barnoud » souhaite créer une nouvelle servitude « conduites électriques ».

Exercice :

La bénéficiaire aura la libre disposition de la canalisation.

Les travaux éventuels pour l'entretien de la canalisation pourront se faire en tout temps par le bénéficiaire après avoir avisé les propriétaires des dites parcelles. Si les besoins le nécessitent, les tubes primitivement posés pourront être remplacés par d'autres, éventuellement de diamètre différent. Les lieux seront remis en parfait état après les travaux.

Le déplacement des conduites ne pourra être exigé par les propriétaires des biens-fonds qu'en cas de justes motifs. Ce déplacement aura lieu aux frais des propriétaires. Le bénéficiaire assume seule toutes les obligations privées et publiques résultant de l'existence des canalisations et de leur exploitation. Cette servitude est cessible et d'une durée illimitée. Assiette selon tracé en rouge sur le plan annexé.

Annexe :

plan de servitude

Inscription requise : Création d'une nouvelle servitude de conduites de gaz

Fonds servants :

B-F Ollon / 3379, B-F Ollon / 3384, B-F Ollon / 3388, B-F Ollon / 3391,
B-F Ollon / 3393, B-F Ollon / 3493, B-F Ollon / 5039, B-F Ollon / 5040,
B-F Ollon / 14391, B-F Ollon / 15114

Bénéficiaire : Société du Gaz de la Plaine du Rhône SA

Le Syndicat d'améliorations foncières « En Barnoud » souhaite créer une nouvelle servitude « Conduites de gaz ».

Exercice :

La bénéficiaire aura la libre disposition des conduites pour le transport du gaz à n'importe quelle destination.

Les travaux éventuels pour l'entretien des conduites pourront se faire en tout temps par la bénéficiaire après avoir avisé les propriétaires des dites parcelles. Si les besoins le nécessitent, les tubes primitivement posés pourront être remplacés par d'autres, éventuellement de diamètre différent. Les lieux seront remis en parfait état après les travaux.

Le déplacement des conduites ne pourra être exigé par les propriétaires des biens-fonds qu'en cas de justes motifs. Ce déplacement aura lieu aux frais des propriétaires. La bénéficiaire assume seule toutes les obligations privées et publiques résultant de l'existence des canalisations et de leur exploitation. Cette servitude est cessible et d'une durée illimitée. Assiette selon tracé en rouge sur le plan annexé.

Annexe :

plan de servitude

Inscription requise : Création d'une nouvelle servitude de canalisations téléphoniques

Fonds servants :

B-F Ollon / 1601, B-F Ollon / 3379, B-F Ollon / 3380, B-F Ollon / 3381,
B-F Ollon / 3382, B-F Ollon / 3383, B-F Ollon / 3384, B-F Ollon / 3386
B-F Ollon / 3387, B-F Ollon / 3388, B-F Ollon / 3389, B-F Ollon / 3390,
B-F Ollon / 3391, B-F Ollon / 3392, B-F Ollon / 3393, B-F Ollon / 3493,
B-F Ollon / 3575, B-F Ollon / 3576, B-F Ollon / 5039, B-F Ollon / 5040,
B-F Ollon / 14391, B-F Ollon / 14964, B-F Ollon / 15114, B-F Ollon / 15139

Bénéficiaire : Swisscom SA

Le Syndicat d'améliorations foncières « En Barnoud » souhaite créer une nouvelle servitude « Canalisations téléphoniques ».

Exercice :

La bénéficiaire aura la libre disposition des canalisations.

Les travaux éventuels pour l'entretien des canalisations pourront se faire en tout temps par le bénéficiaire après avoir avisé les propriétaires des dites parcelles. Si les besoins le nécessitent, les tubes primitivement posés pourront être remplacés par d'autres, éventuellement de diamètre différent. Les lieux seront remis en parfait état après les travaux.

Le déplacement des canalisations ne pourra être exigé par les propriétaires des biens-fonds qu'en cas de justes motifs. Ce déplacement aura lieu aux frais des propriétaires.

Le bénéficiaire assume seule toutes les obligations privées et publiques résultant de l'existence des canalisations et de leur exploitation. Cette servitude est cessible et d'une durée illimitée. Assiette selon tracé en rouge sur le plan annexé.

Annexe :

plan de servitude

Inscription requise : Création d'une nouvelle servitude de conduites multimédia

Fonds servants :

B-F Ollon / 1601, B-F Ollon / 3382, B-F Ollon / 3383, B-F Ollon / 3384,
B-F Ollon / 3386, B-F Ollon / 3387, B-F Ollon / 3388, B-F Ollon / 3389,
B-F Ollon / 3390, B-F Ollon / 3391, B-F Ollon / 3392, B-F Ollon / 3393,
B-F Ollon / 3493, B-F Ollon / 3575, B-F Ollon / 3576, B-F Ollon / 5039,
B-F Ollon / 14272, B-F Ollon / 14391, B-F Ollon / 14964, B-F Ollon / 15114,
B-F Ollon / 15139

Bénéficiaire : Genedis

Le Syndicat d'améliorations foncières « En Barnoud » souhaite créer une nouvelle servitude « conduites multimédia ».

Exercice :

La bénéficiaire aura la libre disposition de ces conduites.

Les travaux éventuels pour l'entretien des conduites pourront se faire en tout temps par le bénéficiaire après avoir avisé les propriétaires des dites parcelles. Si les besoins le nécessitent, les tubes primitivement posés pourront être remplacés par d'autres, éventuellement de diamètre différent. Les lieux seront remis en parfait état après les travaux.

Le déplacement des conduites ne pourra être exigé par les propriétaires des biens-fonds qu'en cas de justes motifs. Ce déplacement aura lieu aux frais des propriétaires. Le bénéficiaire assume seule toutes les obligations privées et publiques résultant de l'existence des canalisations et de leur exploitation. Cette servitude est cessible et d'une durée illimitée. Assiette selon tracé en rouge sur le plan annexé.

Annexe :

plan de servitude

Inscription requise : Création d'une nouvelle servitude de canalisations d'eaux claires

Fonds servants et dominants :

B-F Ollon / 3384, B-F Ollon / 3389, B-F Ollon / 3391, B-F Ollon / 3393,
B-F Ollon / 3493, B-F Ollon / 3576, B-F Ollon / 5039, B-F Ollon / 15114

Fonds servants :

B-F Ollon / 1601, B-F Ollon / 3379, B-F Ollon / 3383, B-F Ollon / 3390,
B-F Ollon / 14272, B-F Ollon / 14964,

Fonds dominants :

B-F Ollon / 3380, B-F Ollon / 3382, B-F Ollon / 3387, B-F Ollon / 3388,
B-F Ollon / 3575, B-F Ollon / 5040, B-F Ollon / 14391

Le Syndicat d'améliorations foncières « En Barnoud » souhaite créer une nouvelle servitude
« Canalisations d'eaux claires »

Exercice :

Cette servitude est constituée pour une durée illimitée. Elle comprend tous les droits accessoires nécessaires à son exercice, notamment le droit de fouille pour la pose et l'entretien de la canalisation. Ces collecteurs privés sont repris par des collecteurs communaux. Une servitude publique pour les collecteurs communaux a été constituée. Assiette selon tracé en rouge sur le plan annexé.

Annexe :

plan de servitude

Inscription requise : Création d'une nouvelle servitude publique de canalisations d'eaux claires

Fonds servants :

B-F Ollon / 1601, B-F Ollon / 3385, B-F Ollon / 3386, B-F Ollon / 3390,
B-F Ollon / 3391, B-F Ollon / 3392, B-F Ollon / 3393, B-F Ollon / 5039,
B-F Ollon / 5040, B-F Ollon / 15114, B-F Ollon / 15139

Bénéficiaire :

Ollon, la Commune

Le Syndicat d'améliorations foncières « En Barnoud » souhaite créer une nouvelle servitude publique de « Canalisations d'eaux claires »

Exercice :

Cette servitude est constituée pour une durée illimitée. Elle comprend tous les droits accessoires nécessaires à son exercice, notamment le droit de fouille pour la pose et l'entretien de la canalisation. Assiette selon tracé en rouge sur le plan annexé.

Annexe :

plan de servitude

Inscription requise : Création d'une nouvelle servitude de canalisations d'eaux usées

Fonds servants et dominants :

B-F Ollon / 3379, B-F Ollon / 3388, B-F Ollon / 3493, B-F Ollon / 14272,

Fonds servants :

BF Ollon / 3383, B-F Ollon / 3384, B-F Ollon / 3390, B-F Ollon / 3392,
B-F Ollon / 3393, B-F Ollon / 14391, B-F Ollon / 15114

Fonds dominants :

B-F Ollon / 3380, B-F Ollon / 3381, B-F Ollon / 3382, B-F Ollon / 3387,
B-F Ollon / 3389, B-F Ollon / 3391, B-F Ollon / 3575, B-F Ollon / 3576,
B-F Ollon / 5039, B-F Ollon / 5040,

Le Syndicat d'améliorations foncières « En Barnoud » souhaite créer une nouvelle servitude
« Canalisations d'eaux usées »

Exercice :

Cette servitude est constituée pour une durée illimitée. Elle comprend tous les droits accessoires nécessaires à son exercice, notamment le droit de fouille pour la pose et l'entretien de la canalisation. Ces collecteurs privés sont repris par des collecteurs communaux. Une servitude publique pour les collecteurs communaux a été constituée. Assiette selon tracé en rouge sur le plan annexé.

Annexe :

plan de servitude

Inscription requise : Création d'une nouvelle servitude publique de canalisations d'eaux usées

Fonds servants :

B-F Ollon / 1601, B-F Ollon / 3383, B-F Ollon / 3384, B-F Ollon / 3385,
B-F Ollon / 3386, B-F Ollon / 3390, B-F Ollon / 3391, B-F Ollon / 3392,
B-F Ollon / 3393, B-F Ollon / 5039, B-F Ollon / 5040, B-F Ollon / 14391,
B-F Ollon / 15114, B-F Ollon / 15139

Bénéficiaire :

Ollon, la Commune

Le Syndicat d'améliorations foncières « En Barnoud » souhaite créer une nouvelle servitude publique de « Canalisations d'eaux usées »

Exercice :

Cette servitude est constituée pour une durée illimitée. Elle comprend tous les droits accessoires nécessaires à son exercice, notamment le droit de fouille pour la pose et l'entretien de la canalisation. Assiette selon tracé en rouge sur le plan annexé.

Annexe :

plan de servitude

Inscription requise : Création d'une nouvelle servitude de passage des eaux publiques

Fonds servants :

B-F Ollon / 1601, B-F Ollon / 3393, B-F Ollon / 3493, B-F Ollon / 14964,
B-F Ollon / 15114

Bénéficiaire : Etat de Vaud, Lausanne

Le Syndicat d'améliorations foncières « En Barnoud » souhaite créer une nouvelle servitude de « Passage des eaux publiques ».

Exercice :

Cette servitude comporte le passage d'une canalisation destinée à recevoir les eaux de toute nature provenant du bassin versant du ruisseau du Riondet et le maintien des ouvrages nécessaires à cet effet.

L'entretien de la canalisation et de ses ouvrages incombe à la commune d'Ollon qui demeure seule responsable, à l'entière décharge de l'Etat de Vaud, de tout dommage dont ceux-ci pourraient être l'objet ou la cause.

Assiette selon tracé en rouge sur le plan annexé.

Annexe :

plan de servitude

Inscription requise : Création d'une nouvelle servitude de passage des eaux publiques

Fonds servant :

B-F Ollon / 3379, B-F Ollon / 3382, B-F Ollon / 3383, B-F Ollon / 3575,
B-F Ollon / 14272, B-F Ollon / 14391

Bénéficiaire : Etat de Vaud, Lausanne

Le Syndicat d'améliorations foncières « En Barnoud » souhaite créer une nouvelle servitude de « Passage des eaux publiques ».

Exercice :

Cette servitude comporte le passage d'un ruisseau destiné à recevoir les eaux de toute nature provenant du bassin versant du ruisseau de Barnoud et le maintien des ouvrages nécessaires à cet effet.

L'entretien de la canalisation et de ses ouvrages incombe aux propriétaires, demeurants seuls responsables, à l'entière décharge de l'Etat de Vaud, de tout dommage dont ceux-ci pourraient être l'objet ou la cause.

Assiette selon tracé en rouge sur le plan annexé.

Annexe :

plan de servitude

Inscription requise : Création d'une nouvelle servitude de conduite d'eau potable

Fonds servants et dominants :

B-F Ollon / 3380, B-F Ollon / 3384, B-F Ollon / 3388,
B-F Ollon / 3390, B-F Ollon / 5039

Fonds servants :

B-F Ollon / 1601, B-F Ollon / 3379, B-F Ollon / 3387, B-F Ollon / 3391,
B-F Ollon / 3576, B-F Ollon / 15114, B-F Ollon / 3383

Fonds dominants :

B-F Ollon / 3381, B-F Ollon / 3382, B-F Ollon / 3386, B-F Ollon / 3389,
B-F Ollon / 3392, B-F Ollon / 3493, B-F Ollon / 3575, B-F Ollon / 5040,
B-F Ollon / 14391

Le Syndicat d'améliorations foncières « En Barnoud » souhaite créer une nouvelle servitude de « conduite d'eau potable ».

Exercice :

Cette servitude comporte le passage d'une conduite d'eau privée potable.

La surveillance et l'entretien de la conduite incombe aux fonds desservis par le tronçon de conduite concerné.

Assiette selon tracé en rouge sur le plan annexé.

Annexe :

plan de servitude

Inscription requise

Modification d'assiette de la servitude n° RF 001-207'232/ ID 001-1999/023718

Se référer au plan de servitude et à la fiche de servitude annexés

Annexes :

plan de servitude
fiche de servitude

Inscription requise

Modification d'assiette de la servitude n° RF 001-207'232/ ID 001-1999/023722

Se référer au plan de servitude et à la fiche de servitude annexés

Annexes :

plan de servitude
fiche de servitude

Inscription requise

Modification d'assiette de la servitude n° RF 001-228'220/ ID 001-1999/006536

Se référer au plan de servitude et à la fiche de servitude annexés

Annexes :

plan de servitude
fiche de servitude

Inscription requise

Radiation de la servitude n° RF 001-195'116/ ID 001-1999/06497

Se référer à la fiche de servitude annexée

Annexe :

fiche de servitude

Inscription requise

Radiation de la servitude n° RF 001-321'384 / ID 001-1999/020363

Se référer à la fiche de servitude annexée

Annexe :

fiche de servitude

Inscription requise

Radiation de la servitude n° RF 001-346'071/ ID 001-1999/020742

Se référer à la fiche de servitude annexée

Annexe :

fiche de servitude

Inscription requise

Radiation de la servitude n° RF 001-207'232/ ID 001-1999/023727

Se référer à la fiche de servitude annexée

Annexe :

fiche de servitude

Inscription requise

Radiation de la servitude n° RF 001-2000/3776/0 / ID 001-2000/001028

Se référer à la fiche de servitude annexée

Annexe :

fiche de servitude

Inscription requise

Radiation de la servitude n° RF 018-2018/2675/0 / ID 018-2018/001343

Se référer à la fiche de servitude annexée

Annexe :

fiche de servitude

DONT ACTE

Délivré, après liquidation de l'enquête publique.

L'ingénieur géomètre breveté Jacques Bonvin :

Au nom de la Commission de classification :

Le Président :

Alain Peter

Le Secrétaire :

Gilles Blatt

Visa de la Municipalité :

Le Syndic :

Le Secrétaire de la Municipalité :